



EXTRA¹⁰ WARRANTY PROGRAM



CONTINUEZ À ROULER, NOUS VOUS COUVRONS

Votre Maserati a été construite pour offrir des performances de haut niveau : que vous fassiez vos courses quotidiennes ou que vous partiez à l'aventure, vous n'aurez jamais à faire de compromis sur les sensations que vous procure votre voiture.

Pour que vous puissiez toujours et constamment profiter de votre expérience Maserati, nous avons créé le programme de garantie Extra¹⁰. Il prolonge la garantie des composants de la chaîne cinématique de votre voiture jusqu'à 10 ans, sans limite de kilométrage, tout en offrant des avantages supplémentaires afin que chaque aspect de votre voyage soit pris en charge.

De plus, vous pouvez toujours compter sur nos concessionnaires officiels Maserati, avec des techniciens Maserati hautement qualifiés et, pour une tranquillité d'esprit supplémentaire, ce programme inclut également les services Maserati Mobility.*

*Les services de mobilité complémentaires sont soumis à des restrictions régionales.



LES ESSENTIELS

LES ESSENTIELS					
Garantie Contractuelle					
EXTENDED WARRANTY					
EXTRA ¹⁰ WARRANTY					
Garantie Contractuelle					
EXTENDED WARRANTY					
EXTRA ¹⁰ WARRANTY					
COUVERTURE DE LA GARANTIE	ÉLIGIBILITÉ	AVANTAGES	TYPE DE CONTRAT	ASSISTANCE ROUTIÈRE ET VOITURE DE COURTOISIE	CESSIBLE
Composants de la chaîne cinématique (moteur, boîte de vitesses, transmission). Jusqu'à la 10 ans. Kilométrage illimité dès et après l'activation.	Tous les modèles ICE en fonction de leur âge.* Les véhicules couverts par des programmes d'extension de garantie antérieurs, ainsi que les véhicules sans programme d'extension de garantie antérieur activé.	15% sur les accessoires et pièces d'origine (à l'exclusion des pneus, des lubrifiants, du merchandising, y compris les pièces couvertes par le programme d'entretien planifié).	1 an (renouvelable jusqu'à la 10ème année).	Inclus.	En cas de changement de propriétaire.

*Dans les neuf ans et six mois suivant la date d'enregistrement, sans limite de kilométrage (à l'exclusion des modèles BEV).

CONDITIONS REQUISES

Pour bénéficier de tout ce que vous offre le Programme de Garantie Extra¹⁰, il faut remplir certaines conditions supplémentaires :

- Toutes les tâches d'entretien de routine et extraordinaires requises par Maserati doivent avoir été effectuées par le réseau d'assistance Maserati, ainsi que les campagnes d'entretien et/ou de rappel obligatoires notifiées par Maserati.
- Les organes du véhicule ne doivent pas avoir été impliqués dans des accidents majeurs ou avoir fait l'objet de manipulations.
- Le véhicule ne doit pas avoir participé à des courses.
- Le véhicule ne doit pas avoir été volé.

EXCLUSIONS

- L'entretien de routine et le coût des consommables ou des pièces soumises à une usure normale.
- Les altérations ou détériorations de la peinture, du chromage, de la sellerie dues à une usure normale ou à une utilisation inappropriée.
- Les défauts dus à une utilisation inappropriée, à des accidents ou à une utilisation en course.

Des contrôles spécifiques peuvent être nécessaires et effectués par le réseau Maserati agréé pour la confirmation de la validité du programme. Veuillez vous adresser à votre concessionnaire Maserati agréé pour de plus amples détails et des informations supplémentaires sur l'activation, la couverture et les restrictions.



